



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 9 avril 2019

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

- 1 La directrice-générale procède d'abord à l'assermentation du nouveau conseiller municipal, M. Maurice Rolland.
- 2 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 274 860 \$ dont :
 - 2.1 11 538 \$ Quote-part (partielle) à la MRC
 - 2.2 24 779 \$ Remboursement à l'AIBR
 - 2.3 552 \$ Contrôle animalier
 - 2.4 7519 \$ Installation porte d'acier à la bibliothèque
 - 2.5 4900 \$ Salaires occasionnés par l'élection
 - 2.6 32 380 \$ Nettoyage du petit cours d'eau des Trente (somme qui sera répartie entre les propriétaires riverains)
 - 2.7 5173 \$ Déneigement et arrosage de la patinoire
 - 2.8 1437 \$ Acompte pour le feu d'artifice de la Fête nationale.
- 3 La représentante de la firme responsable de la vérification des états financiers 2018 de la municipalité présente publiquement le rapport d'audit. Les vérificateurs sont satisfaits de la collaboration du personnel de la municipalité et du contenu des états financiers. (Ce rapport devrait être disponible sur le site internet de la municipalité mais au moment de la rédaction de ce compte-rendu, il n'était pas encore accessible en ligne.)
 - 3.1 Face à l'abondance de revenus de subventions gouvernementales, un citoyen s'interroge publiquement sur la viabilité des municipalités en leur absence. On lui répond en substance que beaucoup de responsabilités sont confiées aux municipalités par les gouvernements qui fournissent également des ressources

financières pour les assumer, que cette question est d'ordre politique plutôt que financier et que ce n'est ni le lieu ni l'occasion ni le cadre pour en débattre.

4 Suite à des questions posées par des citoyens lors de la dernière assemblée, les réponses suivantes sont apportées par le Maire :

4.1 En ce qui concerne la présence de pesticides dans l'eau de la rivière, de nombreux prélèvements sont réalisés à des endroits stratégiques à des moments précis et aléatoires. L'analyse en est faite par le Ministère de l'environnement et les résultats communiqués à l'AIBR qui, s'il y a lieu, doit prendre les mesures nécessaires pour distribuer aux consommateurs une eau correspondant aux normes sanitaires. Quant à la présence spécifique de glyphosates, aucune information n'est disponible. Il faudrait vérifier auprès du Ministère responsable.

4.2 Quant aux profits du « Défi saint-marcois », puisque l'activité est désormais organisée sous la responsabilité du CCL (comité municipal), ils sont intégrés au fonds général de la municipalité et font partie des sommes attribuées en cours d'année à différents organismes selon les demandes ponctuelles ou statutaires.

5 Rapports des élus :

5.1 Suite à l'assemblée de consultation sur les deux projets de règlements tenue le 21 mars, un avis officiel de modification sera émis. Si aucune opposition ne se manifeste, le projet sera transmis à la MRC pour approbation. Si une opposition suffisante s'exprime, la municipalité procédera à un référendum pour en établir la validité. Ces projets de règlements sont disponibles en suivant les liens suivants :

5.1.1 <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/02/Projet.r%C3%A8glement.2-2019.pdf>

5.1.2 <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/02/Projet.r%C3%A8glement.1-2019.pdf>

5.2 M. Alain Durand a donné sa démission de son poste de membre citoyen du CCU.

5.3 Le CCU a approuvé les projets de construction résidentielle nouvelle, de modification à une résidence et de reconstruction de la cabane à sucre Maurice Jeannotte.

5.4 Le CCE n'a rien de nouveau à annoncer.

5.5 Le CCL souligne la tenue du Souper des bénévoles, le 12 avril prochain, la tenue du Défi saint-marcois, le 18 mai prochain. En ce qui concerne les inscriptions aux activités de loisirs, elles vont bon train.

5.6 Le responsable de la sécurité publique informe les citoyens présents du fait qu'une surveillance constante du niveau de l'eau dans la rivière est en cours, qu'un coup d'eau est prévu vers la fin du mois.

5.7 Rien de spécial au niveau de la voirie.

5.8 MM. Rolland et Déry seront juges pour la désignation du bénévole de l'année 2018.

5.9 Le Maire a été présent aux assemblées générales de l'Association des Saint-Marcois et de la Maison des jeunes La Traversée. En plus de ses rencontres à la MRC et à l'AIBR, il a participé à la préparation d'un projet de réglementation pour la vitesse sur la rivière, projet qui sera présenté au gouvernement fédéral.

- 6 Le conseil procède à l'adoption des rapports d'assemblée du CCL (25 mars 2019) et du CCU (28 mars 2019). Ces rapports sont en principe disponibles sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec) sous l'onglet « Vie municipale/Comités consultatifs ».
- 7 Les projets de construction d'une résidence unifamiliale sur la rue Richelieu, de reconstruction de l'édifice de l'érablière Maurice Jeannotte et d'un agrandissement d'une résidence sont acceptés.
- 8 Le règlement qui permet de répartir entre les propriétaires riverains la facture des travaux du Petit cours d'eau des Trente est adopté.
- 9 Le règlement #2-2019 (voir 5,1,1) est adopté.
- 10 L'inspecteur municipal est inscrit au congrès annuel de la C.O.M.B.E.Q. (Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec) qui se tiendra les 2,3 et 4 mai.
- 11 Les conseillers accordent le contrat de construction du Vélo-Parc à l'entreprise Gestion Dexsen inc. Pour la somme de 130 463 \$. Les travaux seront exécutés de façon à ne pas nuire aux activités estivales dans le parc. La municipalité sera responsable des aménagements accessoires.
- 12 Le conseil accepte la démission du pompier volontaire Patrick Lemaire et le remercie pour ses services.
- 13 La directrice-générale dépose les états financiers de la municipalité en date du 31 mars.

QUESTIONS DES CITOYENS PRÉSENTS

- Un citoyen soulève le fait que l'accès des personnes handicapées aux locaux municipaux est plutôt difficile. Le Maire lui répond que la municipalité a fait appel à un organisme pour évaluer la situation actuelle, qu'une inspection officielle des lieux sera faite ces mois-ci et que les travaux nécessaires seront effectués dans les meilleurs délais.
- La présidente de l'Association des Saint-Marcois remercie la municipalité pour la salle et toutes les commodités mises à la disposition de son organisme à l'occasion de son assemblée générale de même que pour une rencontre nationale dont il a été l'hôte en mars dernier. Elle en profite pour remettre aux membres du conseil un exemplaire d'un document d'information sur la situation des hydrocarbures.
- À une question sur le montant qui sera remis à la municipalité par le programme de la TECQ, il semble qu'il se situera autour de 900 000 \$, mais rien n'est encore arrêté.

- Une citoyenne et un citoyen déplorent le fait qu'aucune consultation publique n'ait été faite à propos du projet du Vélo-parc et que la piste doive être asphaltée, ce qui n'est pas vraiment respectueux de l'environnement et nécessitera un entretien coûteux.
 - On lui répond qu'il y a eu une assemblée publique d'information sur le sujet. Les citoyens présents n'ont pas soulevé de remarques ou d'objections.
 - Quant à l'asphalte, afin d'assurer une surface de roulement uniforme, aucun autre moyen économique ne semble exister. Il faudra cependant y apposer un scellant protecteur.
 - De plus, cet aménagement permettra d'offrir à nos jeunes et moins jeunes un endroit où se rassembler et pratiquer des sports de roue. Il sera accessible en tout temps et leur évitera d'avoir à aller à l'extérieur de la municipalité pour leurs loisirs.
 - Le Vélo-parc sera situé à proximité du centre de loisirs.
 - Le Maire affirme que les gens à qui on parle du projet en sont très heureux.
- Un autre citoyen s'informe à propos du coût total du déneigement du Rang Saint-Joseph. Une réponse détaillée lui sera donnée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec